

## Interpellation Jérôme Christen et consorts

«Elections et votations vaudoises: « la boulette, faites vos jeux, rien ne va plus ! »

On ne compte plus les erreurs qui ont été commises à répétition ses dernières années en matière de matériel électoral, mettant à mal plusieurs scrutins dans le canton de Vaud. Dernier cas en date, celui ayant trait à l'élection complémentaire au Conseil d'Etat vaudois. De nombreux citoyens n'ont reçu que les bulletins pour les objets fédéraux, alors que ceux pour l'élection au Conseil d'Etat manquaient.

La Division des affaires communales et des droits politiques confirme avoir eu vent de quelques cas, isolés jusqu'à présent et explique que des contrôles ont été effectués au centre d'édition. Et au vu de ceux-ci, l'Etat de Vaud « exclut une erreur de grande envergure ».

Pourtant au vu des réactions sur les forums de médias et les réseaux sociaux, on peut aisément imaginer qu'il s'agit au moins de plusieurs centaines. Toutes les régions du canton sont touchées.

Les électeurs concernés et qui souhaitent participer à l'élection complémentaire au Conseil d'Etat Vaudois peuvent s'adresser au greffe de leur commune pour obtenir le matériel de vote. Mais seulement s'ils n'ont pas déjà voté par correspondance pour les objets fédéraux pour lesquels ils possédaient correctement le bulletin. Cette situation est inacceptable dès lors que certains ont pensé que le matériel arrivent en deux fois, s'agissant d'un scrutin fédéral et cantonal. Ce genre de situation met en péril la confiance que portent nos citoyens aux institutions.

Les citoyens touchés peuvent recourir mais doivent prouver que l'irrégularité contestée a pu influencer de manière déterminante le résultat de l'élection. Or la loi prévoit qu'en cas d'irrégularités, le recours doit être déposé au plus tard trois jours après que les faits soient connus. Comment savoir avant la publication des résultats que l'influence des erreurs aura été déterminante. Ce fonctionnement conduit à déposer des recours préventifs et à contribuer à semer le doute sur le fonctionnement de notre démocratie. Un candidat hésite à déposer un recours sous peine d'être considéré comme un fauteur de troubles. Ne conviendrait-il pas donc de changer le cadre légal ?

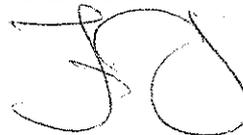
Dans ce contexte, je pose les questions suivantes et remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses :

1. Sur quelle base, le Conseil d'Etat peut-il affirmer que l'affaire est de peu d'envergure ?
2. Après les nombreux cas qui se sont produits ces dernières années, conduisant même l'an dernier à l'annulation d'un scrutin à Montreux, le Conseil d'Etat a-t-il pris de mesures pour que cela ne se reproduise plus ?  
Si oui lesquelles ?  
Sinon, pourquoi ? Et quelles mesures entend-il prendre à l'avenir pour éviter ce genre de couac ?
3. Le cadre légal relatif aux conditions de recours est-il adapté ?

Vevey, le 2 février 2020

Développement souhaité

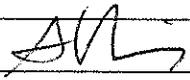
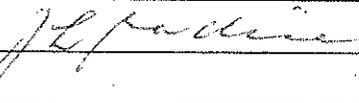
Jérôme Christen



## Liste des député-e-s signataires – état au 28 janvier 2020

<b>Aminian Taraneh</b>	<b>Cherubini Alberto</b>	<b>Eggenberger Julien</b>
<b>Aschwanden Sergej</b>	<b>Chevalley Christine</b>	<b>Epars Olivier</b>
<b>Attinger Doepper Claire</b>	<b>Chevalley Jean-Bernard</b>	<b>Evéquoz Séverine</b>
<b>Baehler Bech Anne</b>	<b>Chevalley Jean-Rémy</b>	<b>Favrod Pierre Alain</b>
<b>Balet Stéphane</b>	<b>Chollet Jean-Luc</b>	<b>Ferrari Yves</b>
<b>Baux Céline</b>	<b>Christen Jérôme</b>	<b>Fonjallaz Pierre</b>
<b>Berthoud Alexandre</b>	<b>Christin Dominique-Ella</b>	<b>Freymond Isabelle</b>
<b>Betschart Anne Sophie</b>	<b>Clerc Aurélien</b>	<b>Freymond Sylvain</b>
<b>Bettschart-Narbel Florence</b>	<b>Cornamusaz Philippe</b>	<b>Fuchs Circé</b>
<b>Bezençon Jean-Luc</b>	<b>Courdesse Régis</b>	<b>Gander Hugues</b>
<b>Bolay Nicolas</b>	<b>Cretegnny Laurence</b>	<b>Gaudard Guy</b>
<b>Botteron Anne-Laure</b>	<b>Croci Torti Nicolas</b>	<b>Gay Maurice</b>
<b>Bouverat Arnaud</b>	<b>Cuendet Schmidt Muriel</b>	<b>Genoud Alice</b>
<b>Bovay Alain</b>	<b>Cuérel Julien</b>	<b>Genton Jean-Marc</b>
<b>Buclin Hadrien</b>	<b>Deillon Fabien</b>	<b>Germain Philippe</b>
<b>Buffat Marc-Olivier</b>	<b>Démétriadès Alexandre</b>	<b>Gfeller Olivier</b>
<b>Butera Sonya</b>	<b>Desarzens Eliane</b>	<b>Gardon Jean-Claude</b>
<b>Byrne Garelli Josephine</b>	<b>Dessemontet Pierre</b>	<b>Glauser Krug Sabine</b>
<b>Cachin Jean-François</b>	<b>Devaud Grégory</b>	<b>Glauser Nicolas</b>
<b>Cala Sébastien</b>	<b>Develey Daniel</b>	<b>Glayre Yann</b>
<b>Cardinaux François</b>	<b>Dubois Carole</b>	<b>Gross Florence</b>
<b>Carrard Jean-Daniel</b>	<b>Ducommun Philippe</b>	<b>Induni Valérie</b>
<b>Carvalho Carine</b>	<b>Dupontet Aline</b>	<b>Jaccard Nathalie</b>
<b>Chapuisat Jean-François</b>	<b>Durussel José</b>	<b>Jaccoud Jessica</b>
<b>Cherbuin Amélie</b>	<b>Echenard Cédric</b>	<b>Jaques Vincent</b>

## Liste des député-e-s signataires – état au 28 janvier 2020

Jaquier Rémy	Neyroud Maurice	Schaller Graziella
Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schwab Claude
Keller Vincent	Pahud Yvan	Simonin Patrick
Labouchère Catherine	Pedroli Sébastien	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pernoud Pierre André	Sonnay Eric
Lohri Didier	Petermann Olivier	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Podio Sylvie	Studer Léonard
Luisier Brodard Christelle	Pointet Cloé	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Suter Nicolas
Marion Axel 	Radice Jean-Louis 	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Räss Etienne	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Riesen Werner	Volet Pierre
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Misiego Céline	Roulet-Grin Pierrette	Weidmann Yenny Chantal
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Weissert Cédric
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rydlo Alexandre	Zünd Georges
Neumann Sarah	Ryf Monique	Zwahlen Pierre